



CCCPS / 2022 / DE130  
7.1 Décisions budgétaires

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 17 novembre 2022 à 19h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 17 novembre 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Jean Marc MATTRAS ; Danielle BORDERES à Christophe LEMERCIER ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Dominique DELAYE à Stéphanie KARCHER ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; Frédéric TRON à Hélène PELAEZ BACHELIER et Arnaud VANNIER à Rodène BODIN-CASALIS.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT.
Secrétaire de séance	François BROCARD

**BP ZA Ecoparc du Pas de Lauzun- DM n°1 - Installation fibre optique**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Les 23 parcelles de l'Ecoparc du Pas de Lauzun sont aménagées, 10 sont vendues et 7 font l'objet d'un compromis de vente. C'est donc dans ce contexte que le budget annexe 2022 de l'Ecoparc du Pas de Lauzun a été voté sans dépenses de travaux. Une dépense imprévue mais indispensable est arrivée l'installation de la fibre optique. Suite à cette dépense une délibération en date du 22/09/2022 a été prise pour une modification des tarifs de vente des terrains. Par conséquent il y a lieu d'abonder le compte 605 - Achats de matériel, équipements et travaux.

Il est donc proposé d'augmenter les crédits :

**FONCTIONNEMENT : Augmentation de crédits**

Dépenses	011/605	Achats de matériel, équipements et travaux	+	6 480.00 €
Recettes	70/7015	Ventes de terrains aménagés	+	6 480.00 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

## II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de voter une décision modificative du budget annexe ZA Ecoparc du Pas de Lauzun.

## III. Visas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°2022DE035 du 24 mars 2022 portant approbation du budget primitif 2022 du budget annexe ZA Ecoparc du Pas de Lauzun,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération N°2022DE095 du 22 septembre 2022 portant approbation de la modification des tarifs de vente des terrains de l'Ecoparc du Pas de Lauzun,

## IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe ZA Ecoparc du Pas de Lauzun telle que définie ci-dessus,
- 2) d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.

## V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité :

Votants POUR : 33 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 1 voix, Jean Marc MATTRAS

## VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : décision modificative n°1 du budget annexe ZA Ecoparc du Pas de Lauzun

François BROCARD  
Secrétaire de séance

Affichée le 21 NOV. 2022



Le 17/11/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président